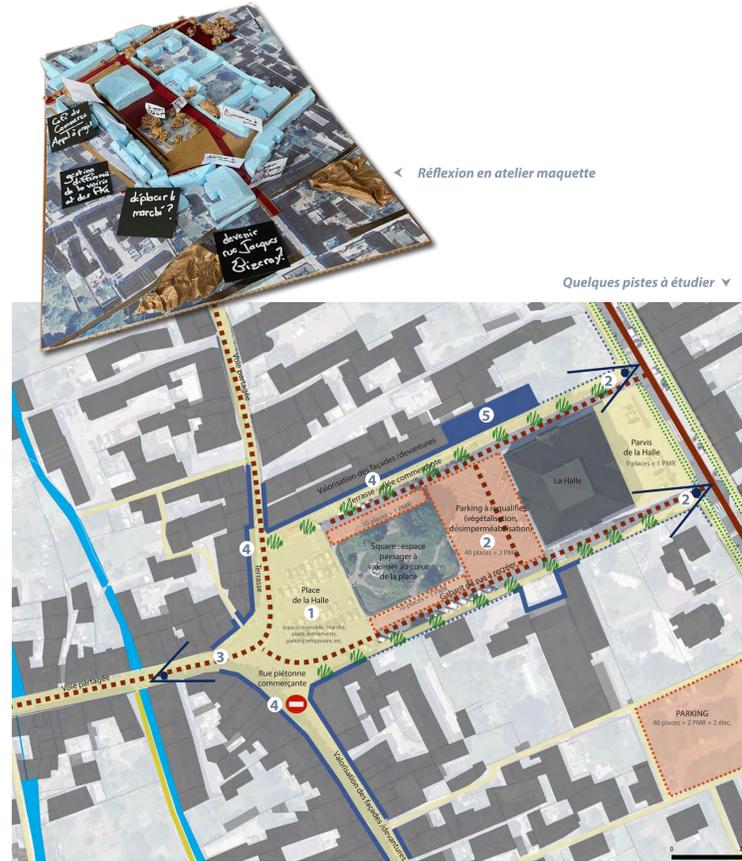
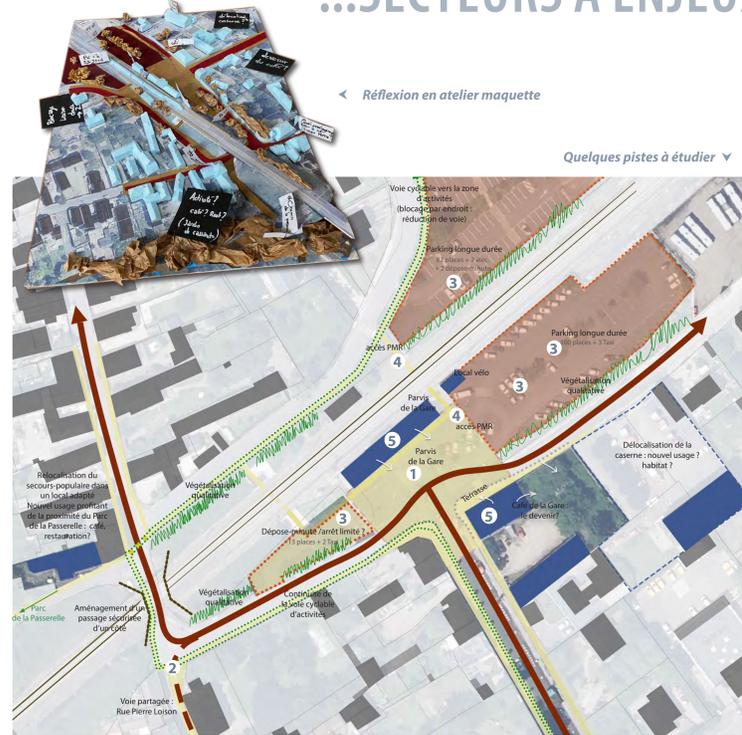


LE PLAN-GUIDE

...SECTEURS À ENJEUX



Zoom

SECTEUR DE LA GARE

> UNE ENTRÉE DE VILLE À PART ENTIÈRE

- 1/ Un parvis requalifié** (domaine public) dans le prolongement de l'avenue Maunoury - offrir un parvis à la gare
- 2/ Une cohabitation sécurisée et une continuité des parcours** pour les différents usagers :
 - une continuité de la voie cyclable jusqu'en zone d'activités,
 - de nouveaux services pour encourager l'éco-mobilité : garage à vélo et service de location de vélo à la gare,
 - des trottoirs élargis et adaptés aux PMR et poussettes,
 - une voie partagée en secteur contraint (rue Simon Héme),
 - la requalification de placette de la Gare, lieu de convivialité.
- 3/ Une offre de stationnement valorisée** :
 - une organisation optimale des parkings RFF et Commune (des échanges à mettre en place) - dépose-minute, courte durée ...
 - un traitement paysager des abords des parkings à suggérer et à gérer par la collectivité,
 - une signalétique claire à mettre en place (parking PMR, dépose-minute, longue durée, co-voiturage),
 - une information/communication autour du fonctionnement des stationnements.
- 4/ Les déplacements et les accès PMR facilités et identifiés** :
 - un accès plus fluide aux quais (dans les deux sens)
 - des déplacements adaptés depuis la gare vers le centre et vers les zones de stationnement.
- 5/ Les évolutions du bâti autour du pôle gare** :
 - le bâtiment de la gare (domaine RFF) : des échanges à mettre en place pour faire vivre le bâtiment de la gare : vente, relais office du tourisme, événement ponctuel, animation, permanence, etc.
 - le « café de la gare » : accompagnement de la collectivité pour trouver un reprenneur pour redynamiser le lieu et animer l'espace public, soutien à la réhabilitation, etc.
 - de nouveaux usages à définir pour les bâtiments de la caserne et du secours populaire amenés à être relocalisés dans des locaux adaptés : répondre aux besoins d'habitat (caserne), de café/salon de thé/restauration (secours populaire)?

Zoom

SECTEUR DE LA BRËCHE/PL. HÔTEL-DIEU

> UNE TRAVERSANTE EST-OUEST

- 1/ Une porte d'entrée vers le cœur commerçant**
 - de nombreuses poches de stationnement facilitant l'accès aux commerces (distance maximale 5 minutes de marche)
- 2/ Un secteur en devenir, lieu d'intérêt et de passage** :
 - la création d'un pôle socio-culturel
 - la présence de l'école maternelle,
- 3/ Une offre de stationnement importante** :
 - une signalétique pour identifier les différentes poches de stationnement, les points d'intérêt et les distances à parcourir à pied
 - une communication et des dispositifs pour encourager la mobilité douce
 - une identification claire à mettre en place : parking PMR, arrêt-minute, longue durée, etc.
- 4/ Des espaces et des placettes à valoriser** : tenter l'expérimentation des nouveaux usages, évaluer les potentialités, développer des actions collaboratives avec les commerçants et pérenniser les actions viables.
 - des terrasses à mettre à disposition des commerçants
 - des espaces commerçants extérieurs
 - une placette à faire vivre : Place de l'Hôtel-Dieu
 - des éléments mobiles pour faciliter l'évolutivité des usages et des pratiques
- 5/ Une connexion avec le Parc Toutevioie** :
 - des cheminements à trouver avec le parc : une veille foncière en vue d'acquiescer une lanterne pour compléter le réseau de venelles
 - un accès plus rapide et agréable au parking Toutevioie
- 6/ Une circulation repensée et régulée** :
 - un sens de circulation à étudier selon le plan des déplacements et des mobilités à venir (CEREMA) : des expérimentations à faire pour évaluer l'impact sur le centre ville élargi (mobilier temporaire et mobiles pour limiter ou interrompre la circulation/ le stationnement longue durée sur certains créneaux ou certaines saisons) -> observer les impacts pour aider à la décision
 - fluidifier et faciliter les accès aux commerces de ville

Zoom

SECTEUR DE LA HALLE

> UN LIEU DE VIE ET D'ANIMATIONS

- 1/ Le renouveau d'une centralité piétonne** : une place, un lieu de vie, de convivialité et d'animations -> espace réversible
 - la relocalisation du marché
 - une place au cœur des commerces
- 2/ La reconexion et la continuité entre l'avenue Maunoury et la centre-ville commerçant** :
 - des perspectives et des ouvertures visuelles de part et d'autre de la Halle
 - le piéton au cœur du projet et des espaces publics (zone de rencontre)
 - les parkings à réorganiser pour les retirer des premiers plans visuels
- 3/ La gestion différenciée des voies de circulation et du stationnement selon le plan de déplacement et des mobilités du centre-ville (étude CEREMA)** :
 - une zone de rencontre, occupée ponctuellement par le marché ou d'autres événements
 - une voie piétonne pour la rue commerçante (accès réservé possible)
 - des voies partagées : rue Jacques Bizeray et Simon Héme
 - des sens de circulation à préciser pour fluidifier les déplacements
 - des parkings à réglementer pour faciliter l'accès aux commerces et assurer une rotation dans le fonctionnement du stationnement.
- 4/ La valorisation des façades commerciales** :
 - une opération façade pour encourager la réhabilitation et la préservation du patrimoine
 - la mise en place de terrasses et de parvis dans le cadre de la requalification des espaces publics
 - l'encadrement par la définition d'un périmètre et de typologie de commerces et de recommandations spécifiques (devanture, enseigne, etc.)
- 5/ Un bâtiment à réinvestir : « l'hôtel du commerce »**
 - une reconversion stratégique pour le développement du centre-ville : équipement, restauration, tiers-lieux culture, etc.
 - une étude de marché et un appui de la collectivité (EPCI/ commune)
 - le lancement d'un appel à projet : projet alternatif et dynamique

Zoom

SECTEUR DE L'ÉGLISE

> UNE ACCROCHE STRATÉGIQUE

- 1/ Des entrées de ville mises en valeur avec l'aménagement de séquences successives conduisant à la place de l'Église.**
 - Section à prendre en compte : Rue nationale depuis le Parc de la Corbillère jusqu'au carrefour avec l'avenue Maunoury
 - des sens de circulation à réorganiser selon le plan général de déplacement et des mobilités
- 2/ Un parvis offert à la mairie, la reconnectant à la place de l'Église**
 - une mise en scène de la mairie dans le tissu urbain
 - une visibilité du fonctionnement de la mairie (accès piéton, parking de la mairie, etc.)
 - des respirations sur la route départementale : ouverture ou suppression partielle des murs de clôture pour laisser place au parvis.
- 3/ Une requalification et une mise en valeur de la place de l'Église** :
 - un aménagement en terrasse pour gérer le nivellement : placette
 - une gestion des eaux de pluies intégrée à l'aménagement
 - un désenclavement de la place par la démolition d'un bâtiment de qualité moindre
 - une cohérence et une harmonie sur l'ensemble de l'îlot
 - une optimisation et une réorganisation des espaces de stationnement, des aménagements vertueux des espaces dédiés à la voiture (revêtement perméable, réversibilité des espaces, etc.),
- 4/ La valorisation des façades commerciales** :
 - une réflexion d'ensemble sur le traitement des devantures et des façades
 - une mise en place de terrasses et de parvis dans le cadre de requalification des espaces publics
- 5/ Un équipement structurant à implanter** :
 - Une interaction forte entre l'espace public et l'équipement à loger dans le bâtiment (ancien presbytère) : possibilité d'y intégrer les locaux de la Mairie accueillant le public pour redynamiser la place ?

LÉGENDE :

- Circulation
- Circulation apaisée
- Zone de parking
- Déplacement doux
- Zone à priorité piétonne
- Linéaire de façade à enjeux
- Bâtiment à enjeux